



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 15/05/2026

Reçu en préfecture le 18/05/2026

Publié le

20 MAI 2026

ID : 057-245700695-20260511-A2026_26_SI-AI

ARRETE 2026-26

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-9 autorisant le Président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions aux Vice-Présidents,

Vu la délibération n° 1 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2026 portant élection de M. Roland BALCERZAK à la Présidence de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la délibération n° 6 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2026 portant délégations du Conseil communautaire au Président,

Vu la délibération n° 3 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2026 portant élection de M. Denis BAUR en tant que 7° Vice-Président,

Vu l'arrêté du Président n° 2026-18 en date du 10 avril 2026 portant délégation de fonction à M. Denis BAUR, dans le domaine des finances,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

ARRETE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à M. Denis BAUR, 7° Vice-Président, à compter du 11 mai 2026 et pour la durée du mandat, tant qu'elle ne sera pas rapportée.

Cette délégation est donnée aux fins de signature de tous les documents relatifs au domaine de compétences des "finances". La signature de M. Denis BAUR, agissant dans le cadre de la présente délégation, devra être précédée de la mention « Par délégation du Président ».

Article 2 :

Le présent arrêté sera porté à la connaissance de l'intéressé et transmis au représentant de l'Etat dans le département.

- Notifié à l'intéressé.

Fait à Cattenom, le 11 mai 2026

Le Président,

Roland BALCERZAK

